

## 2019\_CT2\_365

**OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'investissement avec la Fondation du Camp des Milles**

---

Le 17 octobre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 11 octobre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GUINIERI Frédéric – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESEA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – HOUÉIX Roger donne pouvoir à SALOMON Monique – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LEGIER Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – LHEN Hélène donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à GERARD Jacky – TALASSINOS Luc donne pouvoir à DELAVET Christian

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – GARELLA Jean-Brice – GOUIRAND Daniel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDÉ Marcel

**Secrétaire de séance** : Stéphane PAOLI

**Monsieur Philippe CHARRIN** donne lecture du rapport ci-joint.

## **RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Politique culturelle et sportive  
Culture**

■ Séance du 17 octobre 2019

**07\_2\_01**

■ **Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'investissement avec la  
Fondation du Camp des Milles**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

### Culture et sport, grands évènements métropolitains

■ Séance du 24 Octobre 2019

12199

#### ■ Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'investissement avec la Fondation du Camp des Milles

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Afin de permettre à la Fondation du Camp des Milles de réaliser la phase 3 des travaux d'aménagement des espaces extérieurs situés entre la tuilerie et le wagon souvenir, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a attribué par délibération n°2016\_CT2\_241 du 12 octobre 2016 une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 € (GU 2016\_00949) et a approuvé la convention afférente. Cette convention signée le 7 novembre 2016 prévoyait un délai de deux ans pour la réalisation de ces travaux, soit jusqu'au 7 novembre 2018.

Par délibération CSGE 004-4046/18/BM du 28 juin 2018, cette convention est prolongée d'un an à la date anniversaire de sa signature, soit jusqu'au 7 novembre 2019.

A ce jour, la Fondation du Camp des Milles n'est pas en mesure de finaliser ces travaux dans les délais impartis pour des raisons d'autorisations d'urbanisme indépendantes de sa volonté.

Aussi, afin de permettre à la Fondation du Camp des Milles de régler les questions de sécurisation du site, il convient de prolonger de deux années supplémentaires les délais d'exécution des travaux par avenant n°2, soit jusqu'au 7 novembre 2021.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191017-2019\_CT2\_365-  
DE  
Date de télétransmission : 28/10/2019  
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2016\_CT2\_241 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2016 approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement de 100 000 € et la convention afférente ;
- La délibération CSGE004-4046/18/BM du Bureau de la Métropole du 28 juin approuvant l'avenant de prolongation d'un an soit jusqu'au 7 novembre 2019 ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Qu'il convient de soutenir la Fondation du Camp des Milles pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces extérieurs situés entre la tuilerie et le wagon souvenir.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n°2 prolongeant la durée de la convention d'investissement avec la Fondation du Camp des Milles signée le 7 novembre 2016.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n°2 annexé au présent rapport et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires pour cette opération sont inscrits sur le budget État Spécial du Territoire du Pays d'Aix en section d'investissement: opération budgétaire 4581162445, nature 4581, fonction 311, autorisation de programme DI445AP.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Culture et Equipements culturels

Daniel GAGNON

## **Avenant n°2 à la convention d'investissement avec la Fondation Camp des Milles**

Entre :

### **La Métropole Aix-Marseille Provence,**

sise 58 boulevard Charles Livon – 13007 Marseille , représentée par le Vice-Président délégué à la Culture et aux équipements culturels, Monsieur Daniel Gagnon

désignée sous le terme « la **Métropole**

D'une part,

### **L'association « Fondation du Camp des Milles »**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé 40 chemin de la Badesse – CS 50642 – 13547 Aix-en-Provence cedex 4; N° Siret: 513626713 00012, représentée par son Président, Alain CHOURAQUI ;

Désignée sous le terme « l'Association »,

D'autre part,

### **Préambule**

Afin de permettre à la Fondation du Camp des Milles de réaliser la phase 3 des travaux d'aménagement des espaces extérieurs situés entre la tuilerie et le wagon souvenir, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a attribué par délibération n°2016\_CT2\_241 du 12 octobre 2016 une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 € (GU 2016\_00949) et a approuvé la convention afférente. Cette convention signée le 7 novembre 2016 prévoyait un délai de deux ans pour la réalisation de ces travaux, soit jusqu'au 7 novembre 2018.

Par délibération CSGE004-4046/18/BM du 28 juin 2018, cette convention est prolongée d'un an à la date anniversaire de sa signature, soit jusqu'au 7 novembre 2019.

A ce jour, la Fondation du Camp des Milles n'est pas en mesure de poursuivre ces travaux pour des raisons d'autorisations d'urbanisme indépendantes de sa volonté.

Aussi, afin de permettre à la Fondation du Camp des Milles de régler les questions de sécurisation du site, il convient de prolonger de deux années supplémentaires les délais d'exécution des travaux par avenant N°2, soit jusqu'au 7 novembre 2021.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

**Les articles 1 à 5 sont inchangés**

**L'article 6, durée de la convention** est complété comme suit :

La durée de la convention est prolongée de deux années supplémentaires à la date anniversaire de la signature du premier avenant au 7 novembre 2019, soit jusqu'au 7 novembre 2021.

A Marseille

Le

En trois exemplaires

Pour la Fondation du Camp des Milles  
Le Président

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence  
le Vice-Président délégué à la culture et  
aux Équipements culturels

Alain CHOURAQUI

Daniel GAGNON

**OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'investissement avec la Fondation du Camp des Milles**

Vote sur le rapport

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Inscrits                     | 90 |
| Votants                      | 70 |
| Abstentions                  | 0  |
| Blancs et nuls               | 0  |
| Suffrages exprimés           | 70 |
| Majorité absolue             | 36 |
| Pour                         | 70 |
| Contre                       | 0  |
| Ne prennent pas part au vote | 0  |

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 23 OCT. 2019

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191017-2019\_CT2\_365-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2019  
Date de réception préfecture : 28/10/2019